

Projet : Bonne gouvernance pour davantage de redevabilité, d'intégrité et de transparence

Côte d'Ivoire

Contexte

Le développement récent de la Côte d'Ivoire est une belle réussite. La dernière décennie a été marquée par des taux de croissance à deux chiffres et une stabilité politique. Dans le secteur de la bonne gouvernance, qui est au cœur du projet, la Côte d'Ivoire a aussi enregistré des succès. Selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International, le pays a progressé de 13 points, sur une échelle de 100, entre 2013 et 2023. Ces progrès résultent en grande partie de l'amélioration de la législation et de la création d'organes de contrôle indépendants comme la Cour des comptes.

Toutefois l'action de ces institutions doit se traduire par plus d'améliorations concrètes bénéficiant à la population. Comme le révèle l'indice Mo Ibrahim de 2024, la perception publique de la corruption s'est même détériorée au cours des dix dernières années et la confiance dans les institutions publiques demeure faible. Cela menace la stabilité politique et le développement durable du pays. Le plus grand défi à relever par la Côte d'Ivoire est de consolider les progrès réalisés et de les transformer au profit de la population encore davantage en améliorations concrètes bénéficiant à la population.

Notre approche

C'est précisément là qu'intervient le projet « Renforcement de la bonne gouvernance pour davantage de redevabilité, d'intégrité et de transparence en Côte d'Ivoire », mis en œuvre sur mandat du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), dont la deuxième phase a démarré en mai 2024. Premièrement, le projet renforce les institutions clés pour la bonne gouvernance. Cela se traduit d'une part, par

l'amélioration des processus internes, des méthodes de travail et de la valorisation des potentiels de la numérisation et d'autre part, par l'organisation de formations continues destinées au personnel des institutions concernées. Deuxièmement, le projet soutient la coopération et les échanges au niveau des différentes institutions. Aucune institution ne pouvant obtenir des succès à elle seule, il est nécessaire que les différents acteurs interagissent. Troisièmement, le projet appuie la société civile et renforce sa capacité à dialoguer avec l'État afin d'augmenter la redevabilité.

Projet	Renforcement de la bonne gouvernance pour davantage de redevabilité, d'intégrité et de transparence en Côte d'Ivoire
Commettant	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Région du projet	Côte d'Ivoire
Organisme de tutelle	Ministère des Finances et du Budget de la Côte d'Ivoire
Durée	Mai 2024 – avril 2027
Budget	7 millions d'euros / 4,6 milliards de FCFA

Le projet est constitué de trois composantes. La première composante renforce les organes de contrôle du budget public, dont en premier lieu la Cour des comptes ivoirienne qui bénéficie d'un appui en vue de la mise en œuvre d'audits de performance. Ces audits sont non seulement destinés à s'assurer que les institutions publiques utilisent leurs budgets dans le respect de la loi ; ils vérifient aussi quels résultats concrets ont été obtenus, autrement dit, ils évaluent la performance. En outre, la première composante du projet collabore avec l'Inspection générale d'État (IGE) et l'Inspection générale des finances (IGF). Alors que la Cour des comptes est responsable, en tant qu'institution indépendante, du contrôle financier externe, l'IGE et l'IGF se chargent des audits internes des institutions publiques. La première composante a donc pour objectif de lutter contre les pratiques illégales, telles que la



Photos : à gauche : formation avec la société civile ; au milieu : collaboratrice du projet ; à droite : table ronde sur la corruption et le genre à l'intérieur du pays



Experts de la Cour des comptes pendant un audit de performance sur la gestion des ressources du bassin du Niger.

corruption et le détournement de fonds, dans les administrations publiques ; en outre, elle vise à encourager les efforts déployés pour que les fonds publics mobilisés débouchent sur des améliorations concrètes pour la population.

« Liste grise du GAFI » : au regard des besoins importants d'amélioration en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la Côte d'Ivoire figure depuis octobre 2024 sur la liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée, appelée « liste grise », du Groupe d'action financière (GAFI). Cela fait peser des risques élevés sur le secteur économique et financier. De ce fait, l'une des priorités du projet est de soutenir la lutte contre le blanchiment de capitaux. Cela inclut un appui direct aux institutions clés, notamment la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) et les administrations chargées des contrôles y afférents. Par ailleurs, les autres composantes du projet travaillent aussi à la lutte ciblée contre le blanchiment de capitaux.

La deuxième composante du projet vise à renforcer les acteurs chargés de l'application de la loi en matière de criminalité économique et financière. En effet, la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux ne peut fonctionner que si les comportements fautifs sont résolument sanctionnés. De ce fait, le soutien au Pôle pénal économique et financier (PPEF) et à la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) est un volet essentiel du projet qui implique aussi de nombreux autres acteurs comme la Haute Autorité pour la bonne gouvernance (HABG), l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs criminels (AGRAC) ainsi que d'autres services de police spécialisés.

Cette composante met tout particulièrement l'accent sur la coordination entre les différents acteurs. En effet, les poursuites pénales ne peuvent être efficaces que si l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale travaillent main dans la main.

La troisième composante encourage un dialogue structuré entre l'État et la société civile. En effet, afin de mesurer l'impact des avancées concrètes et proposer des perspectives d'amélioration concrètes pour la population dans le domaine de la bonne gouvernance, il est essentiel que celle-ci ait la possibilité de faire entendre sa voix. Dans cette veine, le projet soutient les efforts déployés par les organisations de la société civile afin de surveiller l'efficacité de l'action publique tant au niveau national que communal. Cela sert, de base à un dialogue entre la société civile et l'État dans le but d'exiger des changements.

Exemples issus du projet

La Cour des comptes est parvenue à multiplier par cinq le nombre d'audits de performance des administrations publiques entre l'exercice financier 2020 et l'exercice financier 2022. Le projet a apporté son soutien en formant les experts et les experts de la Cour des comptes, en élaborant des guides et en proposant divers coachings sur le lieu de travail. Cette approche a non seulement permis d'augmenter le nombre d'audits, mais aussi d'assurer leur conformité aux normes internationales. Dans le cadre de ces audits, une importance particulière est accordée aux thématiques de la corruption et du blanchiment de capitaux.

Le Pôle pénal économique et financier (PPEF) traite aujourd'hui nettement plus de cas de corruption et de blanchiment de capitaux. Rien qu'entre 2022 et 2023, le nombre de cas traités est passé de 193 à 406. 66 bâtiments, 62 terrains, 44 véhicules, 9 bateaux et 6 entreprises ont fait l'objet de saisies dont le produit est maintenant crédité au budget de l'État ivoirien. Le projet a joué un rôle déterminant dans ce contexte : son soutien qui incluait une série de formations continues et l'introduction de nouveaux guides pour les acteurs clés de la chaîne pénale mettait notamment l'accent sur la numérisation des processus internes. Alors qu'autrefois la gestion des cas reposait sur des dossiers papier, le PPEF et la CENTIF disposent aujourd'hui de systèmes numériques de gestion des cas, ce qui a permis de renforcer considérablement leur efficacité.

Le projet aide la société civile à organiser une conférence annuelle sur le contrôle du budget public ; à cette occasion, les représentantes et représentants de l'État, du secteur privé et de la société civile discutent des progrès réalisés et des besoins d'amélioration sur la base des audits de la Cour des Comptes. Le projet a dispensé des formations continues approfondies à la société civile en vue de l'analyse de ces audits.

Publié par

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Texte

Philipp Wiederspahn

Siège de la société : Bonn et Eschborn, Allemagne

Crédit photographique

Le Projet

Projet « Renforcement de la bonne gouvernance pour la redevabilité, l'intégrité et la transparence en Côte d'Ivoire »

Sur mandat du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

Cité Lemania, 2 Plateaux-Vallon

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.

01 BP 7172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire

Tel. +225 27 22 59 98 20

governanceciv@giz.de

www.giz.de/en/worldwide/118389.html

Dernière mise à jour : février 2025